

# CONCOURS PUBLICITAIRE

## « CONCOURS EXPO HABITAT DE L'ESTRIE 2018 »

### INTRODUCTION

Dans le but de promouvoir l'essor de la construction et de la rénovation en Estrie, l'APCHQ, région de l'Estrie organise, avec la collaboration de différents partenaires, un grand concours publicitaire qui aura lieu du 15 au 18 février 2018.

### LE PRIX

Le prix consiste en deux prix pour une valeur totale de VINGT MILLES DOLLARDS (20 000,00 \$).

Les prix sont les suivants :

1er prix: «Terrasse extérieure»

Un(e) gagnant (e) remportera:

- un gazébo (14' x14') d'une valeur de 8 050\$, par Remises Gagnon inc.;
- un chèque cadeau de 4 500\$ applicable sur une remise de jardin chez Remises Gagnon inc.
- un chèque-cadeau de 2500.00\$ de Mini-Excavation MB (9355-5043 Québec inc.) applicable sur le pavé.;
- un BBQ Napoléon d'une valeur de 1 600\$ par Maçonnex inc.;
- un crédit de 750.00\$ chez Piscines J. Rouillard inc.

Le tout d'une valeur total de 17 400\$. Le prix n'est pas monnayable.

2e prix : «Tournée de magasinage»

Un(e) gagnant (e) remportera un chèque cadeau d'une valeur de 2 600.00\$ échangeable chez les exposants participants (voir la liste). Le prix n'est pas monnayable.

Exposants participants à la Tournée de magasinage

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - Climatisation Roger Demers inc.               | - 9è BIT                        |
| - 9046-9149 Québec inc. (Granit Kenebec (1992)) | - La Fabrique de Matelas        |
| - Groupe Luc Fauteux inc.                       | - Maçonnex                      |
| - 9224-4250 Québec inc.(Les Granites M.C.)      | - Portes de garage Ruel et fils |
| - Davibois                                      | - RTSI Résidentiel              |
| - Groupe concept PV                             | - Construction TERATÈR          |
| - VN Planchers Experts                          | - Felteau Réfrigération         |

---

**PARTICIPATION**

Pour tous les prix, le participant doit avoir plus de dix-huit (18) ans.

Les participants devront remplir obligatoirement un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à leur disposition, durant les heures d'ouverture. (voir les heures d'ouverture plus bas).

**PARTICIPATION BONIFIÉE**

Les participants ayant complété un coupon de participation sur le site web Estriepius/section concours, auront une chance supplémentaire de gagner le prix s'ils s'inscrivent avec un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à leur disposition au Centre de foires de Sherbrooke, durant les heures d'ouverture du salon. (voir les heures d'ouverture plus bas)

Heures d'ouverture du salon Expo habitat de l'Estrie 2018 :

Judi, 15 février	17 h à 21h
Vendredi, 16 février	9 h à 21 h
Samedi, 17 février	9 h à 18 h
Dimanche, 18 février	9 h à 16 h 30

1er prix:

Pour participer au concours «Terrasse extérieur», le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

2e prix :

Pour participer au concours: «Tournée de magasinage», le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

**GÉNÉRALITÉS**

«Terrasse extérieure»,

Le concours publicitaire débute le 26 janvier 2018 pour se terminer le 18 février 2018, à 16 h 30 h.

«Tournée de magasinage»

Le concours publicitaire débute le 26 janvier 2018 pour se terminer le 18 février 2018, à 16 h 30 h.

Ne peuvent participer au concours: les employés, agents et représentants de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.

---

(provinciale et régionales), les partenaires et membres du conseil d'administration de notre régionale ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Ne peuvent participer au concours: les employés, agents et représentants de chaque entreprise qui offre un prix, les partenaires ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Seuls les bulletins de participation dûment remplis seront acceptés, aucune reproduction ou fac-similé ne sera permis.

Les participants doivent remplir adéquatement le bulletin de participation sur l'équipement informatique mis à leur disposition.

Les bulletins de participation doivent être validés par un membre du personnel de l'APCHQ-ESTRIE.

Les bulletins de participation incomplets seront rejetés.

Le gagnant autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, photographies, voix et/ou images pour des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.

Une copie des règlements du concours est disponible entre 8 h 30 et 17 h du lundi au vendredi au siège social de l'Association, 100, rue Belvédère Sud, bureau 300, Sherbrooke, Québec, à l'édifice du Centre de foires de Sherbrooke et sur le site Internet [www.expohabitatestrie.com](http://www.expohabitatestrie.com).

#### ATTRIBUTION DU PRIX

Les gagnants seront choisis par tirage au sort parmi les bulletins de participation reçus et retenus. Le gagnant sera avisé par téléphone et/ou par écrit.

Pour se mériter le prix, les gagnants doivent répondre à la question d'habileté mathématique posée.

Les tirages auront lieu le 18 février 2018, à 17 h 00, à l'édifice du Centre de foires de Sherbrooke sous la supervision de M. Sylvain Mathieu, directeur général de l'APCHQ, région de l'Estrie.

---

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Conditions du concours «Terrasse extérieure»

- L'emplacement doit être facilement accessible avec de la machinerie. (minimum 7 pi. de largeur de dégagement requis);
- Remise en place du terrain seulement, aucune mise en place de pelouse ni d'arbustes;
- La livraison et l'installation du Gazébo et de la remise de jardin se font dans un rayon de 50 km du Centre de foires de Sherbrooke. Si la distance est plus élevée, des frais s'appliqueront;
- Aucun équipement fourni;
- Responsabilité de vérifier auprès de sa ville ou municipalité si un permis est nécessaire. Le permis est demandé et payé par le propriétaire;
- Les taxes sont exclues.
- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;
- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;

### Conditions du concours : Tournée de magasinage

- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;
- La date limite de l'achat est le 30 juin 2018
- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;

### **AVIS**

« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. »

Tous les droits exigibles sont payés à la Régie des alcools, des courses et des jeux par l'APCHQ-Estrie.